

Compte rendu conseil municipal du 15 mars 2012

Transfert de la compétence éclairage public

Après la création du syndicat départemental d'électrification, le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence éclairage public à ce syndicat.

Les travaux d'investissement seront réalisés par le syndicat et la commune se contentera de verser sa contribution, la TVA sera récupérée directement par le syndicat.

La commune assurera toujours l'entretien du réseau comme actuellement.

Mise en place du périmètre de protection à la source de Trespeux

Le Conseil Municipal valide le dossier et retient la proposition de la société CETI pour réaliser l'étude technique.

Le coût global de la procédure est estimé à 8 600 €. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Zone humide du Devès

Mr le Maire présente le dossier établi par la société RIPARIA pour le Conseil Général de la Haute-Loire pour l'aménagement de la parcelle dite « du Lac de Conil ».

Le Conseil Municipal valide le dossier qui est sans incidence financière pour la commune. Une présentation aura lieu en Mairie le 22 mars à l'ensemble des habitants de Conil.

Location appartement de la Mairie.

Samuel VILLESECHE et Céline POUDEROUX étant demandeur, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer le bail.

Epreuve motocycliste d'endurance

Mr le Maire présente une demande du Moto-club de Barges pour organiser une épreuve motocycliste d'endurance le 9 septembre 2012 à Arzac sur des chemins communaux et des terrains privés.

Cette épreuve se déroulera sur un circuit de 12 km à partir d'Arzac et comptera pour un championnat de ligue d'auvergne.

Mr le maire est autorisé à donner un avis favorable avec la remise en état du site après la compétition.

Embauches

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur les recrutements effectués :

- Carole GERENTON a été embauchée pour 6 mois à compter du 1er mars au poste d'ARSEM dans le cadre d'un CAE.
- Davy LASHERME sera embauché pour 6 mois à compter du 1er avril au service voirie dans le cadre d'un CAE.